

# Genèse et interprétation des repères hypothétiques en milieu toncal – entre arbitraire et pertinence\*

**Jean-Marie MERLE**

[Jmmerle1@aliceadsl.fr](mailto:Jmmerle1@aliceadsl.fr)

Université de Provence

UMR 6057, Laboratoire Parole et Langage

## Résumé

Sont présentés ici, en milieu **toncal**, c'est-à-dire dans un plan autre que celui des coordonnées-origine (ou plan noncal), trois schémas de formation des repères hypothétiques : par **altération** d'un préconstruit (hypothème contrefactuel, forclos), par **reprise** d'un préconstruit (hypothème conjectural ou hypothème rhétorique), ou par structuration d'un possible (**potentiel**, hypothème non forclos). Les repères hypothétiques sont envisagés ici comme manifestation de l'**arbitraire** énonciatif : la conscience de leur genèse, de leur **pertinence** notionnelle, situationnelle, contextuelle ou stratégique est mise à contribution pour que ces repères soient identifiables, interprétables, recevables – la pertinence venant contrebalancer le poids de l'arbitraire.

Mots-clés : conditionnel, hypothèse, repère hypothétique, potentiel, irréel, syntaxe, toncalité, arbitraire, pertinence, traduction.

## Abstract

This paper sets out to characterize three procedures by which a clause or a phrase acquires hypothetical status within a *tuncal* context – *i.e.* a context implying disconnection from the speaker's or utterer's *hic et nunc* (or *nuncal* coordinates):

1. a procedure involving alteration of a preconstructed state of affairs – validation of the hypothesis being precluded (contrafactual hypotheme);
2. a procedure involving the reworking of contextual material (conjectural or rhetorical hypothemes);
3. a procedure involving the construction of a non-precluded (potential) hypotheme. A further idea developed here is that relevance counterbalances enunciative arbitrariness: relevance and context-awareness are crucial in detecting and interpreting hypothetical status. Relevance – *i.e.* *nuncal* relevance as opposed to *tuncal* relevance – accounts for the difference between *nuncal potential* and *tuncal potential*.

Key-words: conditional, hypothesis, hypothemes, potential, *irrealis*, rhetorical, relevance, *nuncal* relevance, *tuncal* relevance, enunciative arbitrariness, translation.

---

\* Cet article a été publié en 1999, dans *L'hypothétique*, dir. Anne Trévisse, LINX n° 41, Université Paris X Nanterre, p. 61-74.

# Genèse et interprétation des repères hypothétiques en milieu toncal – entre arbitraire et pertinence<sup>\*</sup>

**Jean-Marie MERLE**<sup>\*\*</sup>  
Université de Provence<sup>1</sup>

*Noncal* (dérivé du latin *nunc*) et *toncal* (dérivé du latin *tunc*) sont des termes empruntés à J. Damourette et E. Pichon (1936 / 1970, tome 5 : p. 174 et suivantes). Le terme de *noncal* désigne le plan englobant les coordonnées-origine. Celui de *toncal* s'applique à tous les temps grammaticaux (imparfait, plus-que-parfait, conditionnel) situant un procès – et la relation nouée par ce procès – dans un **plan** (ou dans une actualité) **en rupture par rapport au plan des coordonnées-origine**. Une note indiquera plus bas (note 9) la distinction faite entre *rupture aoristique* (directe) et *rupture toncale*, celle-ci correspondant à la structuration d'un *plan toncal*.

En milieu *toncal* – lorsque l'on rencontre les marqueurs des temps grammaticaux énumérés ci-dessus, ou marqueurs de *toncalité*, de repérage dans un *plan toncal* – un repère hypothétique n'est souvent identifiable en tant que tel, et son statut – « *irrée<sup>R</sup>* »,

---

\* Cet article a été publié une première fois en 1999, dans *L'hypothétique*, dir. Anne Trévisse, *LINX* n° 41, Université Paris X Nanterre, p. 61-74.

\*\* Université de Provence, UMR 6057, Laboratoire Parole et Langage, [jimmerle1@aliceadsl.fr](mailto:jimmerle1@aliceadsl.fr)

1. J'adresse tous mes remerciements à Anne Trévisse pour ses remarques et ses critiques.

2. Le terme d'« *irrée<sup>R</sup>* » a été conservé ici parce qu'il appartient aux conventions et bien qu'il soit particulièrement trompeur pour la simple raison qu'il s'oppose à « *réel* », que langue et langage ont un champ d'application qui dépasse nécessairement la simple description du réel et que toutes les opérations énonciatives sont mises à contribution pour structurer de l'irrée<sup>R</sup>.

C'est pour cette même raison que le terme de *conditionnel* a été conservé, bien que ce terme soit également trompeur : il est en effet impossible de retrouver

*potentiel, rhétorique* – n'est intelligible,<sup>3</sup> qu'en fonction de la conscience que l'on peut avoir du travail préalable dont il résulte et du préconstruit à partir duquel l'énonciateur lui confère le statut de repère hypothétique.

## **1. Ambiguïté du conditionnel ; le statut de repère hypothétique**

### *1.1. Interprétation du conditionnel*

(1a) *Au sein du Canada, le Québec pèse plus que son poids démographique. **Indépendant**, ce **serait** un pays de second ordre, doté de la vingtième économie du monde, un îlot francophone aux rivages encore plus fortement battus par les vagues anglo-saxonnes. (Le Monde)*

(2a) ***Traduit en cinquante-sept langues**, Simenon **aurait vendu** cinq cent cinquante millions d'exemplaires à travers le monde. (Le Monde)*

Dans ces deux énoncés, le conditionnel (*serait / aurait vendu*) ne peut s'interpréter qu'en fonction du statut de la qualification apposée à gauche (*Indépendant / Traduit en cinquante-sept langues*). Mais rien ne permet ici de discerner la pertinence et le statut de cette qualification – validée ou non validée – sinon l'accès au contexte élargi, et la conscience de la stratégie énonciative.

Dans le premier cas (*Indépendant*), la qualification est virtuelle, *potentielle*, dans un contexte où l'indépendance du Québec est le thème d'un débat, et ne peut résulter que d'un référendum qui n'a pas encore eu lieu. Il s'agit donc d'une qualification hypothétique, hypothème-repère sur lequel s'appuient l'*écart toncal* (la structuration d'un plan *autre* dans lequel l'issue du référendum *serait* une victoire du *oui*), l'orientation vers la validation et le caractère *virtuel* de l'apodose (*ce serait un pays de second ordre*).

---

une condition derrière chaque emploi du *conditionnel*. Ex. : *Henri IV, qui **serait assassiné** en 1610, eut néanmoins le temps d'assainir les finances du pays. (conditionnel archétypique de prédestination). Quelle condition rechercher ? ???si son destin s'accomplissait... ?* La recherche d'une condition n'a aucune chance d'aboutir... Il en est de même dans les énoncés contenant un conditionnel *journalistique, ludique, conjectural, hypocoristique*, ainsi que dans les prédictions rapportées. On le nomme donc *conditionnel* mais, parallèlement, on le décrira comme *virtuel toncal* (cf. ci-dessous note 4).

3. Certains cas sont sans ambiguïté. Ainsi les protases canoniques en *si + plus-que-parfait* (ou *toncal antérieur*, cf. exemples 5 et 6, § 2.1), dont le contenu propositionnel est nécessairement *contrefactuel* (« irréal »).

Dans le second cas, la qualification est attestée (*Traduit en cinquante-sept langues*). Cette qualification a autant valeur d'explication que d'information. Si elle ne peut être comprise comme qualification hypothétique, à la différence de la précédente, c'est parce que le thème dominant n'est pas le nombre de langues dans lesquelles les œuvres de Simenon ont été traduites (???*Traduit en cinquante-six langues, si Simenon avait été traduit en cinquante-sept langues, il aurait vendu...*), mais l'ampleur de leur diffusion. Il n'est donc pas nécessaire de savoir *a priori* que la qualification est attestée pour comprendre qu'elle l'est. Le *conditionnel* (**aurait vendu**) n'en demeure pas moins *virtuel toncal*<sup>4</sup> : son emploi correspond ici à une prise de distance *toncalisante* et *virtualisante* justifiée par le caractère *non-vérifié* (*non-vérifiable*) du contenu propositionnel rapporté, à droite de la qualification (<Simenon–vendre cinq cent cinquante millions d'exemplaires>). On a ainsi affaire à un « *conditionnel journalistique* », ou « *conditionnel de précaution* ».

L'interprétation du *conditionnel* dépend étroitement du statut de la qualification. La traduction en anglais ne sera possible qu'au prix de cette analyse préalable. A l'intérieur de l'apodose de l'exemple 1, la traduction de « *ce serait* » se fera à l'aide de *would + BV* :

(1b) *Quebec carries out more clout in Canada than is warranted by its population's size. {<sup>5</sup> Independent }, it would be a second-class country with an economy ranking 20th in the world, a small Francophone island subject to even stronger pressures from the surrounding English-speakers. (The Guardian Weekly)*

La traduction de l'exemple 2 lève d'emblée toute ambiguïté quant au caractère attesté de la qualification « *traduit en cinquante-sept langues* » :

(2b) *Simenon has been translated into 57 languages. The total number of his books sold throughout the world is believed to be 550 million. (The Guardian Weekly)*

La traduction du *conditionnel* « *aurait vendu* » reflète ensuite les résultats de l'analyse. L'absence d'*orientation vers la validation*

4. **Virtuel toncal** : résultant de la fusion [*infinitif V. lexical + avoir imparfait*], le *conditionnel* correspond à la *localisation* d'un **virtuel** (morphème -R- de l'*infinitif*) dans un plan **toncal** – plan *autre*, en rupture par rapport à celui des coordonnées-origine – (désinence -ais de l'*imparfait*).

Remarque : il est difficile d'adopter l'idée que le *conditionnel* = \*[*futur + imparfait*] étant donné que le *futur* résulte d'une formation analogue – *futur* = [*infinitif V. lexical + avoir présent*]. Ce qui reviendrait à dire : *conditionnel* = (*infinitif V. lexical + avoir présent* \*+ *imparfait*).

5. Les accolades sont employées pour signaler l'élément hypothétique.

interdit l'emploi de *would + BV* : on n'a affaire ni à l'expression d'un probable, ni à une prédiction, ni à l'expression du vouloir. L'énonciateur, on l'a vu, *toncalise* et *virtualise* un contenu propositionnel dont il ne se porte pas garant car il n'y a pas eu accès de première main (*conditionnel de précaution*, encore appelé *conditionnel de reprise*). Le traducteur opte ici pour une modulation diathétique (*S is believed to P*), à la faveur de laquelle il introduit sans mentionner sa source, la trace d'un repérage intermédiaire.

### 1.2. Ambiguïté du conditionnel ; rôle de la pertinence

Ainsi encore la phrase-type suivante

(3) *S'il faisait beau, j'irais me promener.*

est susceptible de deux interprétations différentes :

- système hypothétique « *irréel* » (*contrefactuel* : hypothème forclos) : il ne fait pas beau ;
- système hypothétique *potentiel* (hypothème non forclos) : il n'est pas exclu qu'il fasse beau.

Cette phrase ne devient énoncé et n'acquiert d'intelligibilité qu'en fonction de la pertinence des choix notionnels (*faire beau / aller se promener*) – de leur lien avec le **préconstruit** situationnel ou contextuel (*Il ne fait pas beau / Il n'est pas exclu qu'il fasse beau*) et de leur lien avec le **thème** ambiant (*Le temps qu'il fait ou qu'il fera // Sortir / rester à la maison*).

### 1.3. Le repère hypothétique

Soit l'énoncé :

(4) [...] { *si j'étais à ta place* }, je **ferais** réparer cette marche au plus vite. (*Les Bijoux de la Castafiore*, p. 17)

L'énonciateur construit son énoncé sur une **hypothèse**, c'est-à-dire, littéralement, une proposition *posée en dessous*, qui tient lieu de fondement, de base à un raisonnement, à un discours. La première proposition, *si p* (*si j'étais à ta place*), est traditionnellement appelée **protase** (proposition qui tient lieu de prémisses majeure d'un argument, première partie d'une période, proposition à développer). Sur le soubassement fourni par la protase s'appuie l'**apodose** *q* (*je ferais réparer cette marche au plus vite*), qui en est le développement, et dont le contenu propositionnel ne vaut que repéré par rapport au **repère hypothétique** *si p*.

M. Maillard (1985 : 98) donne du terme **thétique**<sup>6</sup> la définition suivante :

*L'adjectif thétique – du grec θετικός – signifie primitivement « propre à poser, à fonder, à établir ». Une proposition thétique est donc une proposition dont le rôle est de poser un thème nouveau [...].*

Ce terme s'appliquerait à toute protase de manière générique dans le sens où l'énonciateur pose un **thème** comme soubassement (**hypo-**) repère (circonstant hypothétique) de son apodose<sup>7</sup>, mais selon plusieurs schémas d'application.

## 2. Genèse des repères hypothétiques ; trois cas de figure

### 2.1. Schéma de l'« irréal » (ou contrefactuel : « Altérons p<sup>8</sup> ») – altération (de p à si p' ou de p' à si p)

(4) { *Si j'étais à ta place* }, je ferais réparer cette marche au plus vite. (*Les Bijoux de la Castafiore*, p.17).

---

6. Michel Maillard, « L'impersonnel français de *il* à *ça* », *Autour de l'impersonnel*, Grenoble ELLUG, 1985, p. 63-118.

Voir également l'article de Claude Delmas : « Remarques sur le passif impersonnel anglais – de *IT* à *THERE* », *L'information grammaticale*, n°62, juin 1994.

7. A partir de cette définition, on établira une distinction entre **hypothèse** et **conjecture**. La conjecture, en tant qu'expression d'un problème de connaissance, entre dans le paradigme des modalités épistémiques. Elle peut être conclusive (*Tiens, tiens, Paul aurait donc oublié de fermer à clef*) ou non conclusive (*Ah çà ! où donc est-il passé ? Serait-il dans l'arbre ? [Les cigares du Pharaon]*). L'hypothèse, en revanche, donne lieu à un développement.

Cette distinction ne signifie nullement que la *conjecture* ne puisse devenir *hypothèse*, mais à condition qu'elle devienne le soubassement d'un développement. Ainsi « { *Ils auraient voulu nous flanquer dans le lac* } qu'ils ne s'y seraient pas pris autrement » (*L'affaire Tournesol*, p.21) : la première proposition est conjecturale, interprétation (explicitement *virtuelle toncale*) d'une situation à partir d'indices (*Tiens, tiens... tout porte à croire qu'on a voulu nous flanquer dans le lac*), tandis que la seconde, liée à la première **et** par *que et* par le parallélisme (**-rait / -rait**) qui solidarisent les deux contenus propositionnels, en est le développement, confirmation de l'adéquation (*ne... pas... autrement*) de la conjecture aux indices situationnels. L'ensemble peut se gloser à l'aide d'un système hypothétique canonique : *S'ils avaient voulu nous flanquer dans le lac, ils ne s'y seraient pas pris autrement*.

8. Par convention *p* symbolise une occurrence (simple ou complexe : il peut s'agir d'un contenu propositionnel) validée et s'oppose à *p'*, qui symbolise une occurrence non-validée. (*p,p'*) représente les deux valeurs couvrant l'étendue du *domaine notionnel*, l'hésitation ou la neutralité entre validation et non-validation caractéristique du virtuel ou du possible.

(5) { **Si** je n'avais pas eu l'attention attirée par ces mouettes }, nous **étions aplatis**... (Le Crabe aux pinces d'or, p. 9)

(6) [...], { **si** ces grenades avaient été chargées au lieu de n'être qu'amorcées }, nous **ne serions** plus de ce monde... (Les Cigares du Pharaon, p. 22)

L'hypothèse de chacun de ces trois énoncés ne se construit pas *ex nihilo*. Elle résulte dans chacun des cas d'une opération d'**altération** d'un préconstruit.

**Le préconstruit** : (4) Le locuteur n'est pas à la place de son allocutaire ( $p'$ ) / (5) L'attention du locuteur a été attirée par des mouettes ( $p$ ) / (6) Les grenades étaient amorcées ( $p$ ) mais non chargées. Ce préconstruit, situationnel dans les trois cas, fait partie des connaissances partagées par le locuteur et son allocutaire.

**L'altération** constitutive du repère hypothétique : (4) *Si j'étais à ta place* (genèse de l'hypothèse *si p* par altération du préconstruit  $p'$ ) / (5) *Si je n'avais pas eu l'attention attirée par ces mouettes* (genèse de l'hypothèse *si p'* par altération du préconstruit  $p$ ) / (6) *Si ces grenades avaient été chargées* (genèse de l'hypothèse *si p'* – grenades chargées – par altération du préconstruit  $p$  – grenades seulement amorcées). Dans les deux premiers cas l'opération d'altération porte sur la polarité : (4) de non  $p$  à *si p* / (5) de  $p$  à *si non p*. Dans le troisième cas (6), l'opération d'altération est matérialisée (*au lieu de*), et la substitution des prédicats apparaît en surface, le préconstruit est à la fois situationnel et contextuel : de  $p$  (grenades amorcées) à *si p'* (grenades chargées), *autre que p*.

L'altération qui constitue la protase reflète ce que l'on appelle ici l'**arbitraire** énonciatif.

Dans les trois cas, la protase, **avant** de jouer son rôle de **repère**, est **repérée** par rapport au préconstruit.

Dans les trois cas, l'apodose  $q$  ou  $q'$  énoncée est liée à l'altération constitutive du repère hypothétique. Elle est donc doublement repérée :

– d'une part, par rapport au repère hypothétique ; – d'autre part, par rapport à un préconstruit : (4) *Personne ne s'occupe de faire réparer cette marche* / (5) *Nous n'avons pas été aplatis* / (6) *Nous sommes encore de ce monde*.

La pertinence des choix notionnels constitutifs du contenu propositionnel de l'apodose s'appuie sur ce double repérage. L'apodose a été décrite comme un développement construit sur le

soubassement de la protase. Ce développement relève de la stratégie énonciative et contribue en retour à la **pertinence** de l'altération.

On présentera ici la **pertinence** comme le complémentaire et le contrepoids de l'**arbitraire**. Les gloses suivantes ont pour objet de tenter d'illustrer la place de l'arbitraire et celle de la pertinence :

(4) *Je me substitue à vous* (à titre d'hypothèse : arbitraire) *et ce faisant je me mêle de ce qui ne me regarde pas* (risque d'irrecevabilité de l'arbitraire), *mais vous avez une marche à faire réparer et dangereuse dans l'état où elle est* (pertinence établie par le lien avec le préconstruit situationnel) *et vous ne la faites pas réparer* (préconstruit), *alors en me substituant à vous, je vous dis ce que je ferais à votre place et je vous donne un bon conseil.*

(5) *A titre d'hypothèse* (arbitraire), *je pose comme n'ayant pas été le cas ce qui a été le cas* (attention attirée par des mouettes). *A la faveur de cette altération, je reformule (j'altère) les faits (nous étions aplatis).* Préconstruit situationnel : une caisse vient de s'écraser à côté du locuteur (lien avec le préconstruit garant de la pertinence de l'énoncé). *Il s'en est fallu de peu.*

(6) *A titre d'hypothèse* (arbitraire), *je pose comme validé dans sa relation avec le sujet un prédicat autre* (grenades chargées) *que celui qui entre dans la relation validée formulant le préconstruit* (grenades amorcées). *Mais il est bien connu qu'une grenade peut être chargée* (pertinence notionnelle de l'altération) *aussi bien qu'amorcée. Nous avons eu de la chance.*

### Altération et rupture toncale

Dans tous les énoncés où le préconstruit (contextuel et situationnel) permet de reconnaître un élément hypothétique résultant d'une opération d'**altération** de ce préconstruit – cas de tous les « *irréels* » (ou *contrefactuels*) – cet élément hypothétique étant forclos (hors du champ du possible), on aura systématiquement affaire à la structuration par l'énonciateur d'un *plan en rupture par rapport au plan des coordonnées-origine*.

On a appelé ce plan *autre*, repéré en rupture, **plan toncal**.

Toute opération d'*altération* (génératrice d'un « *irréel* ») entraîne nécessairement un **écart toncal** (une **rupture toncale**<sup>9</sup>),

---

9. La rupture toncale correspond à la structuration d'un plan *autre*, et s'oppose en cela à la rupture aoristique.

**Exemple 1.** *Il trouva qu'elle était belle.* La relation nouée autour du procès *trouva* est en rupture directe, aoristique, par rapport aux coordonnées-origine (*il la trouva belle à ce moment-là, au moment où il la vit*) : la perception (*il trouva*) entre dans l'enchaînement aoristique / le contenu propositionnel de la complétive (*qu'elle était belle*) est repéré par rapport au procès exprimant la perception : repérage (toncal) dans un plan (toncal) construit à partir du repère (en rupture par



c'est-à-dire le repérage dans un *plan toncal* des procès susceptibles de recevoir des marqueurs de temps grammatical.

Ces marqueurs seront systématiquement ceux du **toncal** (**-ais**), c'est-à-dire de l'**imparfait** : que l'on ait affaire à un *imparfait* simple (Ex. 4 : *étais* / Ex. 5 : *étions* [*aplatis*]) ou composé (*plus-que-parfait* – Ex. 5 : *n'avais pas eu* / Ex. 6 : *avaient été chargées*) ou à un *conditionnel* (Ex. 4 : *ferais* / Ex. 6 : *ne serions plus*).

A l'inverse, les marqueurs du *toncal* ne signifient pas nécessairement qu'il y ait altération. Leur seule présence n'implique nullement qu'un système hypothétique s'interprète comme un « *irréel* » (*contrefactuel*).

## 2.2. Schéma du potentiel (« Imaginons p ») : de $\emptyset$ (ou de (p,p')) à si p, tel que si p [p, (p')] : altérité

(7) { *Si l'on trace un triangle équilatéral* }... (*Soit un triangle équilatéral...*)

(8) *S'il fait beau dimanche, je vais (j'irai) me promener.*

(3') *S'il faisait beau dimanche, j'irais me promener.*

La structuration d'un *potentiel* offre une version différente de l'arbitraire énonciatif. Le *potentiel* paraît à première vue plus authentiquement *thétique*, dans le sens où il semble évoqué *ex nihilo*.

rapport aux coordonnées-origine) *il trouva*. Ce type de repérage entraîne systématiquement l'emploi d'un *toncal* (cf. \**Il trouva qu'elle fut belle*). C'est par le biais de ce repérage que l'*imparfait* est apte à exprimer un procès dont le référent coïncide avec le moment d'énonciation ou lui est postérieur. On pourra énoncer « *Dire qu'il se mariait aujourd'hui / la semaine prochaine* » (« il fut un temps où il était prévu qu'il se mariait aujourd'hui ») : la construction de deux plans (*noncal* et *toncal*) différents permet leur intersection. En revanche, on ne peut énoncer \**Dire qu'il se maria aujourd'hui / la semaine prochaine* (une dépendance de ce type, *toncale*, étant exclue par définition du fonctionnement aoristique, qui correspond à une rupture directe).

**Exemple 2** : *Elle crut qu'il viendrait*. Même type de repérage de *il viendrait* dans un plan *toncal*. Mais on a affaire ici à un *virtuel toncal* (*conditionnel*) (cf. \**J'ai cru qu'il viendra*).

**Exemple 3** : *Si j'étais vous, je la ferais réparer*. Construction *ipso facto* d'un plan *toncal* en raison de l'altération. (cf. \**Si je fus vous* \**Si je suis vous* / *Si j'étais vous, je la ferai réparer*).

**Exemple 4** : *Alors on avait un gros chagrin*. L'emploi de l'*imparfait* (ici hypocoristique) suffit à construire un plan *toncal*, sans passer par la dépendance d'un repérage *autre* explicite. (cf. *Alors on eut un gros chagrin* / *Alors, on a un gros chagrin* : plan *noncal*, pertinence directe : ici, seul l'emploi de *on* est hypocoristique).

**Exemple 5** : *Je serais le roi, tu serais le capitaine des gardes...* Le *conditionnel* (*virtuel toncal*) suffit à construire un plan *toncal*. Ici, *conditionnel ludique*, qui structure un univers virtuel.

La représentation donnée ci-dessus – de  $\emptyset$  ou de  $p, p'$  à *si p* [ $p, (p')$ ] – hésite entre :

– l'évocation *ex nihilo* et *ex abrupto* (genèse à partir de  $\emptyset$ ) dans un cadre où l'absence de lien avec le thème ambiant<sup>10</sup> ôte toute pertinence au thème inauguré, l'exposant au risque d'irrecevabilité, d'une part ;

– et, d'autre part, l'évocation d'un *possible* (genèse à partir de  $p, p'$ ) dont la pertinence notionnelle est garantie par son lien avec les préconstruits thématiques, situationnels ou contextuels.

L'ensemble peut se lire : « la notion  $p, p'$  étant pertinente,  $p$  n'étant pas forclos est pris comme repère hypothétique – *si p*, tel que [ $p, (p')$ ], c'est-à-dire tel que  $p$  est envisagé comme repère hypothétique sans pour autant que  $p'$  soit exclu (altérité caractéristique du possible et du virtuel) ».

La pertinence du triangle équilatéral évoqué en 7 découlera du lien avec la situation construite – un cours de géométrie, d'architecture, de dessin...

Les deux variantes du potentiel fournies par la paire minimale des exemples 8 et 3' seront respectivement appelées **potentiel noncal** et **potentiel toncal**.

(8) *S'il fait beau dimanche, je vais (j'irai) me promener.*

(3') *S'il faisait beau dimanche, j'irais me promener.*

Dans les deux cas, a-t-on remarqué, elles reçoivent leur **pertinence** de leur lien avec un **thème** ambiant (*beau temps / mauvais temps // Que faire dimanche ? sortir / rester*), et c'est à cette condition seulement que ces deux phrases pourront devenir énoncés.

Mais la *pertinence* du repère hypothétique « *S'il fait beau* » est directe, *noncale* : « *beau temps, je sors, (pluie, je reste)* ».

Tandis que la *pertinence* du repère hypothétique « *S'il faisait beau* » est indirecte, *toncale*. L'emploi de *l'imparfait (toncal)* implique en effet la construction d'un *plan toncal* : « *a priori je reste à la maison, mais [écart toncal] s'il faisait beau, j'irais me promener* » / « *S'il faisait beau [j'ai des doutes mais je veux bien formuler cette*

---

10. Si l'on imagine un boucher déclarant à une cliente qui vient d'entrer dans sa boutique : « *Soit un triangle équilatéral...* », ou encore un mathématicien travaillant devant un auditoire de confrères sur un problème de géométrie analytique et leur annonçant : « *J'aime le chocolat.* », on a affaire à deux énoncés thématiques dont l'arbitraire n'est compensé par aucune pertinence.

Le plus souvent, l'inauguration d'un thème s'accompagne de précautions oratoires destinées à atténuer en l'annonçant les effets de l'arbitraire thématique, et à compenser l'absence de pertinence d'un énoncé (*Ah oui, au fait, il y a Jean qui a appelé ce matin*), ou d'opérations de repérage destinées à fournir au thème inauguré un cadre recevable (*Dans le présent ouvrage, le lecteur, même débutant, trouvera...*).

*hypothèse, au prix d'un écart toncal]... » / « [De telles considérations n'ont pas de pertinence directe – on verra bien dimanche – mais après tout : écart toncal ] s'il faisait beau... ».*

### 2.3. Schéma de la reprise : de p à si p (hypothème rhétorique, « Admettons p »)

(9) — *Je suis sûr que ce sont les restes des pirates tués par l'explosion de la LICORNE !*

— *Sûrement pas, capitaine...*

... *car, { dans ce cas }, nous les **aurions découverts** près du rivage. (Le Trésor de Rackham le Rouge, p. 27)*

(10a) « *Tchang n'est pas mort* » (préconstruit, p.5)

(10b) { **Si** *votre ami Tchang n'était pas mort* }, *l'expédition de secours l'**aurait retrouvé***. (Tintin au Tibet, p. 6)

Dans ces deux exemples, la protase – (9) *dans ce cas* / (10) *Si votre ami Tchang n'était pas mort* – est reprise d'un contenu propositionnel fourni en amont et qui garantit la pertinence de l'hypothème : (9) *ce sont les restes des pirates tués par l'explosion de la Licorne* / (10) *Tchang n'est pas mort*.

Dans les deux cas, le locuteur concède<sup>11</sup> au co-locuteur **et** ce contenu propositionnel **et** la polarité qui lui est associée : *admettons que tel soit le cas*. La *toncalité* de l'apodose reflète (*virtuel toncal antérieur*) une **altération** rétrospective matérialisée par la représentation explicite d'un *virtuel* dans un plan *toncal* (9 : *nous les aurions découverts* / 10 : *l'expédition de secours l'aurait retrouvé*), altération respectivement du préconstruit : (9) *nous ne les avons pas découverts près du rivage* / (10) *l'expédition de secours ne l'a pas retrouvé*.

La **toncalisation** du contenu propositionnel repris est explicite – (10a) *Tchang n'est pas mort* / (10b) *Si votre ami Tchang n'était pas mort* – ou implicite – (9) *Dans ce cas* = *Si c'étaient les restes des pirates...* : elle annonce la stratégie énonciative et amorce, en le situant dans un plan *toncal*, le travail de mise en doute de ce contenu propositionnel.

Dans ces deux exemples, la reprise est rhétorique dans la mesure où le système hypothétique construit sur cette reprise constitue la première prémisse d'un syllogisme implicite. Prémisse 1 explicite : (9) « *Dans ce cas* » (*en admettant ce que vous avancez : si p*), alors *q* : « *nous les aurions découverts près du rivage* » / (10) « *Si [effectivement] Tchang n'était pas mort* » : *si p*, alors *q* : « *l'expédition de secours l'aurait retrouvé* ». Prémisse 2,

11. Le terme de *concession* n'est pas utilisé ici dans le sens d'*opposition concessive*.

préconstruit : (9) Nous ne les avons pas découverts près du rivage (q') / (10) L'expédition de secours ne l'a pas retrouvé (q').  
Conclusion : (9) « *Sûrement pas* » – explicite – (Ce ne sont pas les restes des pirates tués par l'explosion de la Licorne) / (10) Tchang ne peut pas être vivant – implicite.

La construction ternaire du syllogisme s'appuie sur le lien de solidarité (d'implication) entre protase et apodose.

### 3. Pertinence et arbitraire

#### 3.1. Remarque sur le rôle de la pertinence dans l'opposition concessive

(11) [...] { **même si** votre ami avait survécu à l'accident }, il **serait mort** depuis, de faim, de froid, d'épuisement. (*Tintin au Tibet*, p.10)

La stratégie énonciative consiste à opposer deux contenus propositionnels :

– d'une part, l'hypothème-repère, concédant au co-locuteur ce que celui-ci tient pour validé et pertinent ;

– d'autre part, un contenu propositionnel repéré, le propos du locuteur, qui estompe et virtualise la pertinence du contenu propositionnel concédé.

La concession du premier contenu propositionnel (*même si p, ...*) pourrait se gloser : « *en admettant ce que vous croyez, de toute façon, ...* », « *admettons ce que vous croyez, mais en toute hypothèse, ...* », « *allons jusqu'à admettre ce que vous croyez, mais c'est égal, ...* », « *admettons, mais cela ne change rien, ...* ». Que *p* (*qu'il ait survécu à l'accident*) soit validé importe peu – il importe peu que ce soit *p* ou *p'* – puisque *q* est quasi-certain : *de toute façon – qu'il ait survécu ou non (p,p') – il serait mort depuis (q)*.

L'**opposition concessive** se construit sur la **hiérarchisation de la pertinence** des deux contenus propositionnels, la pertinence de *q* venant ici supplanter la pertinence de *p*.

#### 3.2. Arbitraire absolu et irrecevabilité de la stratégie énonciative

(12) Le professeur : *Vous avez... vous avez... vous avez...*

L'élève : *Dix doigts !...*

Le professeur : *Si vous voulez. Parfait. Bon. Vous avez donc dix doigts.*

L'élève : *Oui, Monsieur.*

Le professeur : *Combien en auriez-vous, si vous en aviez cinq ?*  
 L'élève : *Dix, Monsieur.* (E. Ionesco, *La leçon*, p.110)

L'énoncé « *Combien en auriez-vous, si vous en aviez cinq ?* » est conçu pour mettre à nu l'arbitraire de l'hypothèse, arbitraire théorique qui constitue l'un des ressorts essentiels de l'absurde, et qui favorise son irrecevabilité.

L'absence de pertinence de l'hypothèse tient, en premier lieu, à l'absence de pertinence de la question (*Combien en auriez-vous... ?*), privée de fonction pragmatique (et de force illocutoire) dans l'élaboration de l'énoncé puisque la réponse est formulée dans le segment-repère (*si vous en aviez tant*).

Pour la même raison, l'apodose (*vous en auriez tant*) perd toute pertinence puisque son contenu référentiel virtuel est identique à celui de la protase (*si vous en aviez tant*), et qu'elle est ainsi privée de fonction à l'intérieur du système hypothétique.

La stratégie énonciative ne tient plus qu'à un fil mis à nu : la genèse arbitraire, par altération du préconstruit *p* (« *Vous avez donc dix doigts* ») d'un hypothème dénué de pertinence, *si p'* (« *... si vous en aviez cinq* ») et n'ouvrant que sur lui-même – c'est-à-dire sur une boucle – ne signifiant que l'arbitraire.

On se rappellera l'axiome « *Avec des **si**...*<sup>12</sup> », qui a précisément pour fonction, en situation, d'exprimer la conscience de l'arbitraire (hypo-) théorique (et énonciatif), et l'irrecevabilité de cet arbitraire.

## **Conclusion**

Le milieu **toncal** choisi pour cadre de cette étude ne fournit souvent aucune indication autre que sa *toncalité* (caractérisée par **-ais**), susceptible de nombreuses interprétations.

Les **repères hypothétiques toncaux** sont envisagés ici selon trois schémas de formation.

**1.** Reprise, à titre d'hypothèse, d'un contenu propositionnel déjà posé, afin de le retravailler, soit hypothème conjectural, soit hypothème rhétorique, le premier destiné à pousser un développement en vue de mettre à l'épreuve l'adéquation de la conjecture, le second pouvant donner lieu à une remise en question de la validité du contenu propositionnel repris, mais également à une remise en question de sa pertinence.

**2.** Structuration d'un possible, hypothème potentiel, non forclos. La distinction a été établie ici entre *potentiel noncal* (à

---

12. « ... on mettrait Paris en bouteille. »

pertinence directe, *noncale*) et *potentiel toncal* (à pertinence indirecte, *toncale*).

3. Structuration, par altération d'un préconstruit, d'un *contrefactuel* – « *irréel* », hypothème forclos.

L'altération entraîne *ipso facto* la toncalité d'un énoncé, mais l'inverse n'est pas vrai. De là vient le besoin de déceler, en même temps que son statut, la pertinence de l'hypothème-repère et du développement auquel il donne lieu.

Les repères hypothétiques ont été envisagés ici non sous les différentes formes qu'ils sont susceptibles de revêtir (cf. *Linguistique contrastive et traduction*, tome 4, 1998 : 129-154)<sup>13</sup>, ni en fonction des différentes valeurs des énoncés dont ils sont le soubassement (cf. S. de Vogüé, 1985 : 114 et suivantes), mais en tant que manifestation de l'**arbitraire** énonciatif.

L'idée défendue ici est que la structuration d'un repère hypothétique correspond à un travail énonciatif dans lequel **arbitraire** et **pertinence** jouent un rôle complémentaire, reflet de l'intention de signifier et de la stratégie énonciative, et que la conscience de la genèse des repères hypothétiques, de leur pertinence notionnelle, situationnelle, contextuelle ou stratégique, est indispensable pour que ces repères soient identifiables, interprétables, intelligibles ou même recevables.

## **Bibliographie**

- DAMOURETTE Jacques et PICHON Edouard, 1911-1936, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*. tome V, Paris, Editions d'Artrey 1936, réimp. 1970.
- DE VOGÜË Sarah, 1986, « La conjonction *si* et la question de l'homonymie », *BULAG* n° 13, Université de Besançon, p. 105-189.
- DELMAS Claude, 1994, « Remarques sur le passif impersonnel de *it* à *there* », in *L'information grammaticale*, n° 62, juin 1994.
- LE GOFFIC Pierre, 1986, « Que l'imparfait n'est pas un temps du passé », *Points de vue sur l'imparfait*, Centre de Publications de l'Université de Caen, p. 55-69.
- LE GOFFIC Pierre, 1993, *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette, 1993.
- MAILLARD Michel, 1985, « L'impersonnel français de *il* à *ça* », *Autour de l'impersonnel*, Grenoble, ELLUG, p. 63-118.
- MAINGUENEAU Dominique, 1991, *L'Énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette.
- LARREYA Paul, 1984, *Le possible et le nécessaire : modalités et auxiliaires modaux en anglais britannique*, Paris, Nathan Recherche.

---

13 « Les systèmes hypothétiques : une protase protéiforme ».

- MERLE Jean-Marie, 1998, « De la projection hypothétique à l'atténuation, conditionnel français vs *WOULD + BV* », *Linguistique contrastive et traduction*, dir. Jacqueline Guillemin-Flescher, tome 4, Ophrys, p. 115-185.
- TOURATIER Christian, 1996, *Le système verbal français*, Paris, Armand Colin.
- TRÉVISE Anne, 1990, *Le prétérit, ce passé pas si simple*, Paris, Erasme.
- WAGNER Robert Léon et PINCHON Jacqueline, (rééd.) 1991, *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette.
- WILMET Marc, 1997, *Grammaire critique du français*, Paris, Duculot, Hachette Supérieur.